

Délibération 2.01

**Zone faibles émissions mobilités (ZFE-m)
Aide aux particuliers pour la reconversion des véhicules les plus polluants**

Intervention de Joachim MOYSE

Monsieur le Président,

La loi Climat et Résilience impose aux métropoles la mise en place des zones à faibles émissions de gaz polluant à échéance fin 2024. Ces zones limitent, entre autres, le type de véhicule qui pourra désormais circuler dans les périmètres urbains concernés.

La Métropole de Rouen a décidé finalement d'anticiper cette mise en œuvre afin qu'elle soit réalisée avant la date obligatoire d'entrée en vigueur, ignorant visiblement les conséquences immédiates qu'elle entraîne pour les automobilistes extérieurs à la Métropole et qui pourtant sont contraints de s'y rendre. Notamment pour impératif professionnel.

Donc le Département se propose aujourd'hui de venir aider celles et ceux qui ont de faibles ressources, se retrouvent pris au piège.

C'est l'objet de la mise en place d'une aide départementale pour les personnes à faibles revenus et obligées de se rendre dans le périmètre de la ZFE pour raison professionnelle, afin qu'elles puissent s'équiper de véhicules non polluants le plus rapidement possible, et nous voterons pour.

Je tiens à préciser que nous soutenons l'esprit de la démarche qui vise à baisser les émissions de gaz polluants, prenant acte de l'urgence écologique à laquelle nous sommes confrontés.

Pourtant, il nous semble que la Métropole a confondu vitesse et précipitation, et que l'urgence ne justifie pas de prendre des mesures qui, à mon sens, n'embrasse pas la totalité du problème, ni même la diversité des situations et relève davantage de l'écologie punitive que de l'incitation positive.

Punitive avant tout parce que l'on sait que même avec cette aide, nombreux sont ceux qui ne peuvent pas assumer le coût que représente un tel investissement, et qu'elle arrive à un moment très difficile pour le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Un pouvoir d'achat laminé qui contraint les gens à faire des choix dans leurs dépenses essentielles.

Or, contraindre, c'est empêcher de faire le choix, le choix d'investir dans tel ou tel poste de dépense et les plus contraints sont aussi les moins riches.

Ce que nous déplorons, c'est que ce calendrier si resserré ne laisse pas aux habitants les plus pauvres le temps de s'organiser, que les solutions proposées ne sont pas suffisantes pour permettre d'accompagner celles et ceux qui sont déjà contraints sur bon nombre des dépenses de leur quotidien.

Cette aide départementale, à l'image des aides mis en place par la Métropole pour les administrés des communes qui la composent, ou des aides de l'Etat, n'est pas suffisamment conséquente.

De plus, elle est également trop restreinte vis-à-vis du public qu'elle touche.

Si nous pouvons saluer la prise en charge, outre les habitants de l'agglomération rouennaise, de celles et ceux qui s'y rendent pour raison professionnel, il reste une bonne partie des situations qui échappe à ce dispositif.

Les travailleurs ponctuels, les jurés d'assises ou les personnes devant se rendre devant les tribunaux, les personnes devant venir au CHU, comme tous ceux qui sont liés à des services et établissements installés sur la Métropole en raison de son statut de capitale du département et de co-capitale de région.

On nous répond souvent : il y a les transports en commun. C'est vrai sauf que c'est méconnaître les difficultés et même le blocage qu'entraîne pour de nombreuses personnes le recours aux transports urbains dans une ville que vous ne connaissez pas.

La réponse ne peut être globale à travers une réflexion collective et réelle sur le sujet qui impliquerait un travail avec la Métropole autour des transports en commun et des parkings relais.

Un travail collaboratif avec la Métropole est impératif si l'on ne veut pas multiplier des dispositifs en silo, qui ne s'articulent pas avec le reste. C'est depuis plusieurs années, une mauvaise habitude prise et c'est regrettable.

Enfin, les conséquences de cette ZFE nous poussent également à nous interroger sur la pertinence de vouloir concentrer sur une ville déjà visiblement saturée, les grandes fonctions administratives et publiques qui à un moment ou un autre concerne l'ensemble des habitants du Département.

Ainsi au Havre, la création d'un CHU ou la montée en puissance de l'université seraient de bons leviers pour y contribuer...